

RCS : ST DENIS DE LA REUNION

Code greffe : 9741

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST DENIS DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

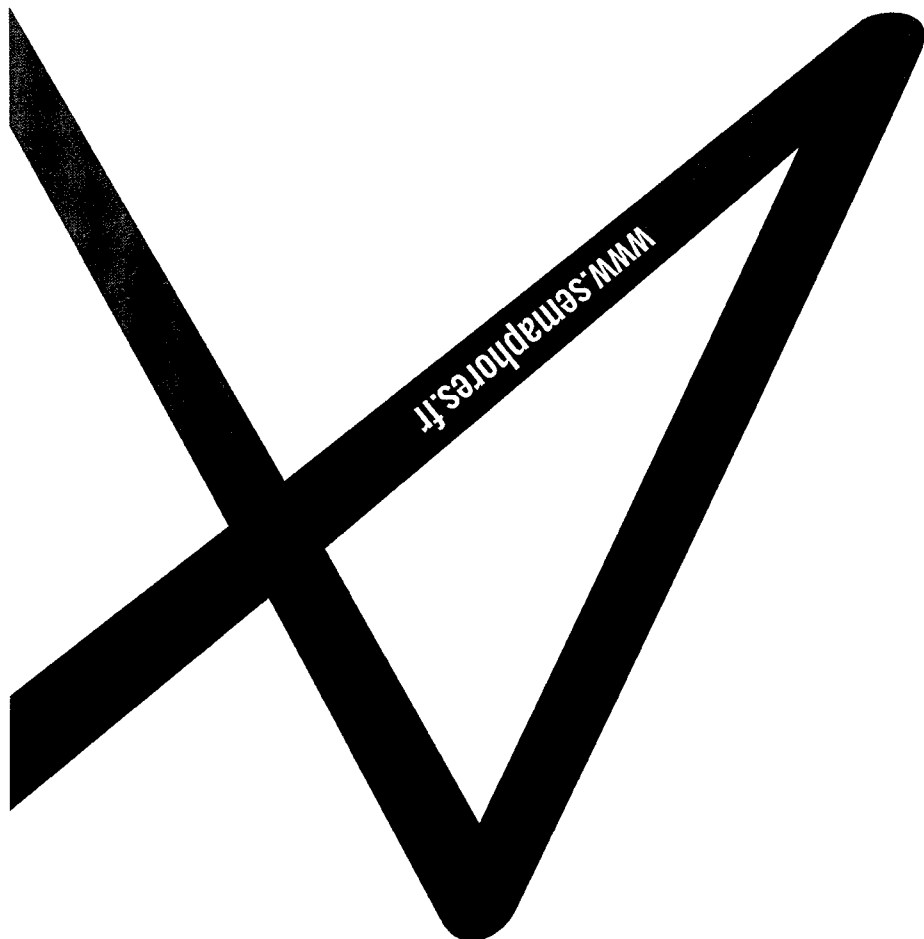
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00623

Numéro SIREN : 792 542 011

Nom ou dénomination : LS 79

Ce dépôt a été enregistré le 25/10/2021 sous le numéro de dépôt B2021/011459



3 avenue THEODORE DROUHET
97420 PORT

LS 79

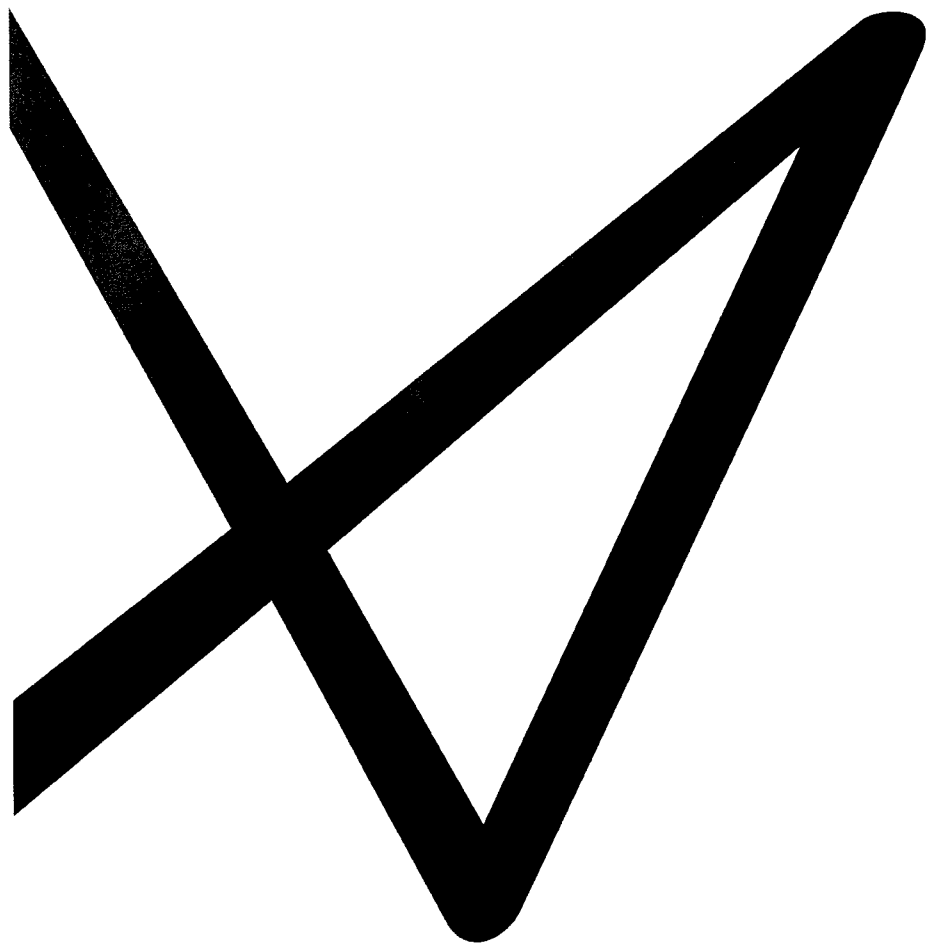
**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

ETATS FINANCIERS 2020

1. Etats de synthèse des comptes	1
Rapport de présentation des comptes	2
Bilan actif	4
Bilan passif	5
Compte de résultat	6
Compte de résultat (suite)	7
Annexe	9
Règles et méthodes comptables	10
Faits caractéristiques	12
Notes sur le bilan	13
Notes sur le compte de résultat	18

Etats de synthèse des comptes



Rapport de présentation des comptes

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de la société SAS LS 79 relatifs à l'exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020 et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 13/07/2017, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des Experts-Comptables.

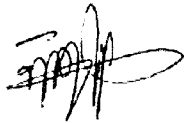
Ces comptes annuels sont joints au présent compte-rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

Montants en euros	
Total bilan	8 163 203
Chiffre d'affaires	124 066
Résultat net comptable (Perte)	-90 489

Ces comptes étant soumis au contrôle légal d'un commissaire aux comptes, ils ne donnent pas lieu à l'émission d'une attestation dans les termes prévus par nos normes professionnelles.

Le lecteur pourra se référer, pour obtenir une opinion sur ces comptes, au rapport émis par le commissaire aux comptes.

Fait à Lyon,
Le 31 Janvier 2021



Pour SEMAPHORES Expertise
FLOTES Murielle
Expert-Comptable

	31/12/2020	31/12/2019
Capital souscrit non appelé		
ACTIF IMMOBILISE		
Immobilisations incorporelles		
Frais d'établissement		
Frais de recherche et de développement		
Concessions, brvs, licences, logiciels, drts & val. similaires		
Fonds commercial (1)		
Autres immobilisations incorporelles		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Terrains	1 013 181	1 013 181
Constructions	7 662 265	7 285 138
Installations techniques, matériel et outillage industriels		
Autres immobilisations corporelles	616 573	7 045 693
Immobilisations corporelles en cours		
Avances et acomptes		
Immobilisations financières (2)		
Participations (mise en équivalence)		
Autres participations		
Créances rattachées aux participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières	8 675 446	8 298 319
ACTIF CIRCULANT		
Stocks et en-cours		
Matières premières et autres approvisionnements		
En-cours de production (biens et services)		
Produits intermédiaires et finis		
Marchandises		
Créances (3)		
Clients et comptes rattachés	89 511	89 511
Autres créances		
Capital souscrit et appelé, non versé		71 577
Divers		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	14 819	16 328
Charges constatées d'avance (3)		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	104 330	87 905
Frais d'émission d'emprunt à étaler		
Primes de remboursement des obligations		
Ecart de conversion actif		
TOTAL GENERAL	8 779 776	8 386 224
(1) Dont droit au bail		
(2) Dont à moins d'un an (brut)		
(3) Dont à plus d'un an (brut)		

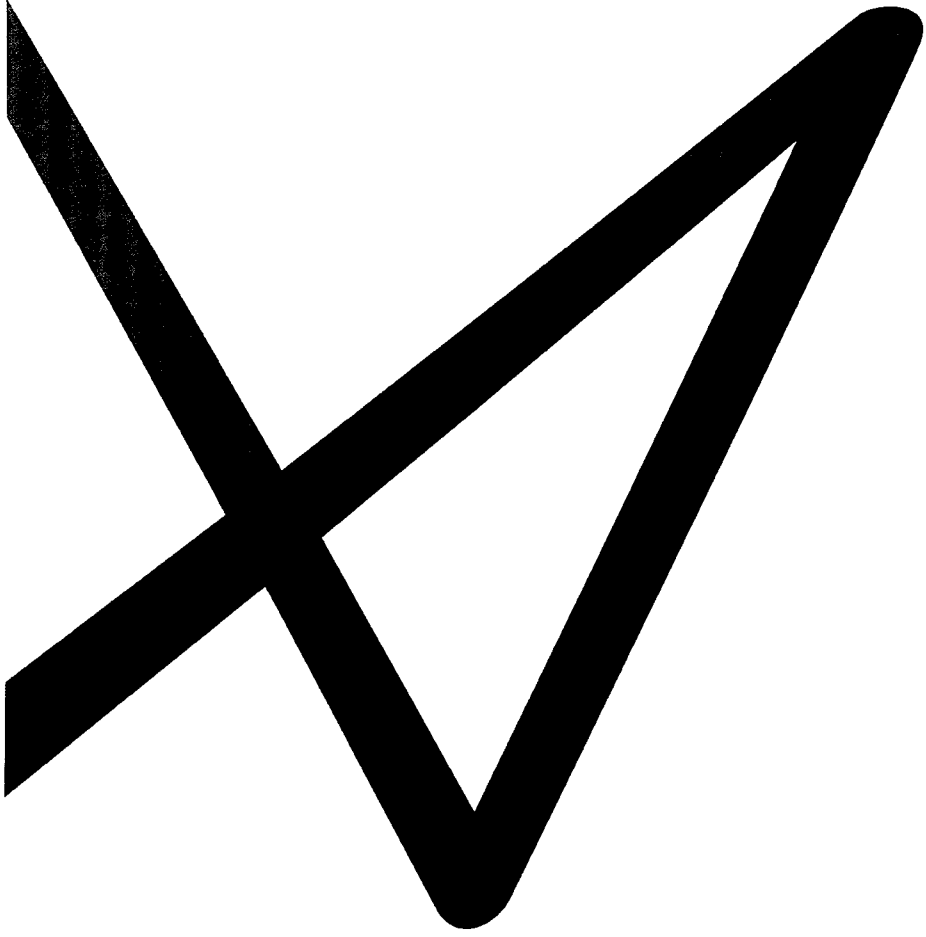
	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	3 002 175	3 002 175
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-550 950	-460 461
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-90 489	-90 489
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 360 736	2 451 225
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	5 780 445	5 933 417
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 862	1 356
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	18 160	226
Produits constatés d'avance (1)	5 802 467	5 934 999
TOTAL DETTES	5 802 467	5 934 999
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	8 163 203	8 386 224
(1) Dont à plus d'un an (a)	5 627 472	5 780 445
(1) Dont à moins d'un an (a)	174 995	154 555
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) À l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	124 066		124 066	124 066
Production vendue (services)				
Chiffre d'affaires net	124 066		124 066	124 066
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			17 934	17 725
Autres produits				
Total produits d'exploitation (1)	142 000		142 000	141 791
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			239 446	239 446
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges				
Total charges d'exploitation (2)	261 395		261 395	261 186
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-119 395		-119 395	-119 395
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V-VI)				
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)				
-119 395				-119 395

Compte de résultat (suite)

	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	28 906	28 906
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	28 906	28 906
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	28 906	28 906
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	170 906	170 697
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	261 395	261 186
BENEFICE OU PERTE	-90 489	-90 489
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		



Annexe

Désignation de la société : SAS LS 79

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 8 163 203 euros et au compte de résultat de l'exercice, présentée sous forme de liste, dégageant une perte de 90 489 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des comptes annuels. Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Constructions : 32 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

L'épidémie de COVID-19 (« Corona Virus Disease 2019 ») a démarré en décembre 2019, initialement en Chine avant de se propager dans le monde entier. Les mesures de confinement prises par le gouvernement à compter du 16 mars 2020 puis à l'automne n'ont pas eu d'impact sur l'activité de la société et ses comptes clos au 31/12/2020.

Faits caractéristiques

Caractéristiques des investissements

26 novembre 2015, la société LS 79 a conclu un contrat de Vente en Etat Futur d'Achèvement (VEFA) avec la SCCV PETUNIAS. Les caractéristiques de l'investissement sont les suivantes :

- Acquisition d'un ensemble immobilier situé 97 rue Alverdy à LE TAMPON 97400 La REUNION composé de 50 logements sociaux.

- Montant de la VEFA : 8.177.214 € TTC.

La Direction Régionale des Finances Publiques de la Réunion a délivré un agrément de principe le 10 juillet 2015. Le programme bénéficie de l'aide fiscale dans les conditions et limites prévues par l'article 199 undecies C du CGI.

Les caractéristiques de l'investissement sont les suivantes :

- Terrain : 1.013.181 €

- Construction : 7.662.265 €

Cet investissement est financé de la façon suivante :

- Fonds propres : 3.002.175 €

- Prêt participatif : 6.103.020 €

(Montant maximum estimé y compris intérêts capitalisés)

Cet ensemble immobilier est exploité par le bailleur social SOGEDIS, un contrat de Crédit-Bail Immobilier (CBI) a été conclu entre la société LS 79 et la SOGEDIS. Le contrat court jusqu'au 10ème anniversaire de la date de livraison.

Les engagements hors bilan liés à cette opération sont les suivants :

- La société LS 79 s'engage à vendre l'ensemble immobilier à la SOGEDIS

- La SOGEDIS s'engage à respecter les conditions d'éligibilité au bénéfice des dispositions de l'article 199 undecies C du CGI et les conditions de l'accord de principe et de l'accord définitif à intervenir.

Autres faits caractéristiques de l'exercice

La société a bénéficié d'un abandon de la tranche C du prêt participatif de 28 906,25 €.

Evénements postérieurs à l'exercice

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation. A la date d'arrêté des comptes des états financiers au 31/12/2020, en tenant compte des mesures sanitaires mises en œuvre et annoncées par les autorités au cours du dernier trimestre 2020, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
 Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	8 675 446			8 675 446
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total	8 675 446			8 675 446
 Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	377 127	239 446		616 573
Immobilisations financières				
Total	377 127	239 446		616 573
ACTIF NET				8 058 874

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 89 511 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	89 511	89 511	
Autres			
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	89 511	89 511	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

Montant		
Clients - factures à établir	71 577	
Total	71 577	

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 3 002 175,00 euros décomposé en 3 002 175 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 29/06/2020.

Montant	
-460 461	Report à Nouveau de l'exercice précédent
-90 489	Résultat de l'exercice précédent
-550 950	Prélèvements sur les réserves
Total des origines -550 950	
-550 950	Affectations aux réserves
	Distributions
	Autres répartitions
-550 950	Report à Nouveau
Total des affectations -550 950	

Tableau de variation des capitaux propres

	01/01/2020	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2020
Capital	3 002 175				3 002 175
Report à Nouveau	-460 461	-90 489	-90 489		-550 950
Résultat de l'exercice	-90 489	90 489	-90 489	-90 489	-90 489
Total Capitaux Propres	2 451 225		-180 978	-90 489	2 360 736

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 5 802 467 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	5 780 445	152 972	611 890	5 015 582
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales rattachés	3 862	3 862		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	18 160	18 160		
Produits constatés d'avance				
Total	5 802 467	174 995	611 890	5 015 582
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	152 972			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

Montant	
Fournisseurs - fact. non parvenues	1 356
Total	1 356

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

		France	Etranger	Total
	Ventes de produits finis			
	Ventes de produits intermédiaires			
	Ventes de produits résiduels			
	Travaux			
	Etudes			
	Prestations de services	124 066		124 066
	Ventes de marchandises			
	Produits des activités annexes			
TOTAL		124 066		124 066

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 1 356 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Société Par Actions Simplifiée au capital de 3 002 175 €
Siège social : 3 avenue Théodore DROUET
97420 LE PORT
792 542 011 RCS ST DENIS DE LA REUNION

LS 79

**PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN
DATE DU 28 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt-et-un,

et le vingt-huit juin, à seize heures trente minutes,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège de la société INGEPAR, 88 avenue de France 75013 Paris, sur convocation faite par le Président, par lettre simple en date du 8 juin 2021.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

La société INGEPAR, représentée par son représentant légal Monsieur Arnaud LAOUBAN, préside la séance en qualité de Président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 3 002 175 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée générale constate que EXA, Commissaire aux comptes, a été régulièrement convoqué dans les formes et délais requis par la loi.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- les rapports du Commissaire aux comptes,
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, les rapports du Commissaire aux comptes, la liste des associés et le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'Ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels,
- Quitus au Président,
- Affectation du résultat,
- Renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes,
- Examen du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et décision à prendre au vu de ce rapport,
- Délégation de pouvoirs pour les formalités,
- Questions diverses

Le Président donne lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élevant à 90 488,79 €, de la manière suivante :

Compte « report à nouveau » avant affectation	-550 950,17 €
Résultat de l'exercice clos au 31/12/2020	-90 488,79 €
Compte « report à nouveau » après affectation	-641 438,96 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Les mandats de EXA, Commissaire aux comptes titulaire et de JCH CONSEIL ET AUDIT, Commissaire aux comptes suppléant, étant arrivés à expiration, l'assemblée générale décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six (6) exercices, dans le cadre de l'audit légal, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2026.

QUATRIEME RESOLUTION

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

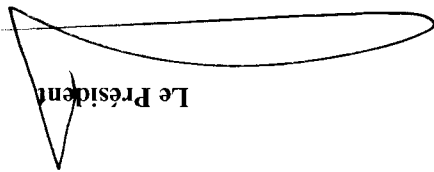
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'Ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Il a également été établi une feuille de présence signée par les associés ou leurs mandataires.


Le Président

commissaire
aux comptes



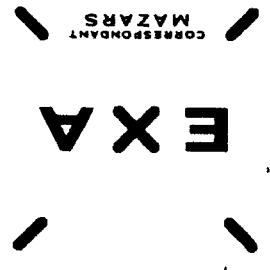
Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

LS 79

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME**

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis
Société anonyme au capital de 40 000 €
4 rue Monseigneur Mondon 97400 Saint-Denis



Société par Actions Simplifiée au capital de 3 002 175 euros
Siège social : 3, Avenue Théodore Drouet – ZAC 2000 – 97420 LE PORT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux associés,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LS 79 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis
Société anonyme au capital de 40 000 €
4 rue Monseigneur Mondon 97400 Saint-Denis

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.



Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis
Société anonyme au capital de 40 000 €
4 rue Monseigneur Mondon 97400 Saint-Denis

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Saint-Denis, le 2 juin 2021

Le Commissaire aux Comptes :

SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
Frédéric ANDRE

Bilan passif

	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	3 002 175	3 002 175
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-550 950	-460 461
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 360 736	2 451 225
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	5 780 445	5 933 417
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 862	1 356
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	18 160	226
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	5 802 467	5 934 999
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	8 163 203	8 386 224
(1) Dont à plus d'un an (a)	5 627 472	5 780 445
(1) Dont à moins d'un an (a)	174 995	154 555
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) À l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Compte de résultat

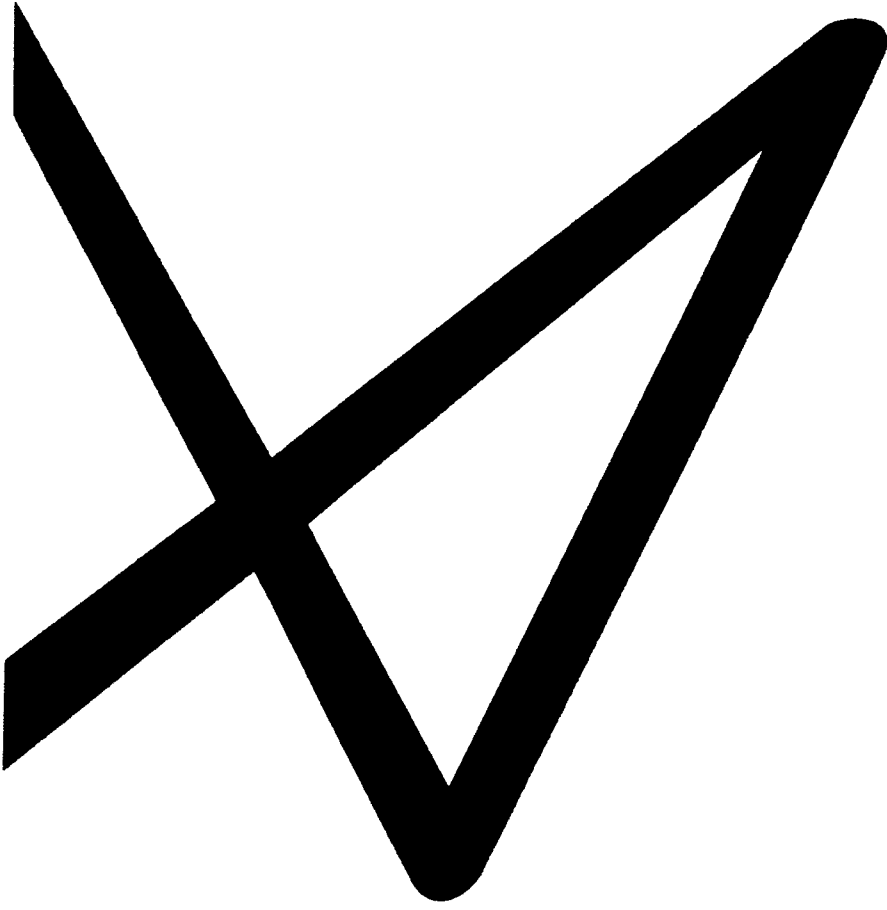
Produits d'exploitation (1)	France	Exportations	31/12/2020	31/12/2019
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				
Chiffre d'affaires net	124 066		124 066	124 066
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes	17 934	17 725
Autres produits				
Total produits d'exploitation (I)			142 000	141 791
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			4 015	4 015
Impôts, taxes et versements assimilés			17 934	17 725
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges				
Total charges d'exploitation (III)			261 395	261 186
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-119 395	-119 395
Quotes-parts de résultats sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilés (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V-VI)				
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-119 395	-119 395

Compte de résultat (suite)

Produits exceptionnels	31/12/2020	31/12/2019
Sur opérations de gestion	28 906	28 906
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	28 906	28 906
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes		
Total charges exceptionnelles (VIII)	28 906	28 906
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	28 906	28 906
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	170 906	170 697
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	261 395	261 186
BENEFICE OU PERTE	-90 489	-90 489

(a) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier
- (1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
- (2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
- (3) Dont produits concernant les entités liées
- (4) Dont intérêts concernant les entités liées



Annexe Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS LS 79

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 8 163 203 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 90 489 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Saut mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Constructions : 32 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

L'épidémie de COVID-19 (« Corona Virus Disease 2019 ») a démarré en décembre 2019, initialement en Chine avant de se propager dans le monde entier. Les mesures de confinement prises par le gouvernement à compter du 16 mars 2020 puis à l'autonomie n'ont pas eu d'impact sur l'activité de la société et ses comptes clos au 31/12/2020.

Faits caractéristiques

Caractéristiques des investissements

26 novembre 2015, la société LS 79 a conclu un contrat de Vente en Etat Futur d'Achèvement (VEFA) avec la SCCV PETUNIAS. Les caractéristiques de l'investissement sont les suivantes :

- Acquisition d'un ensemble immobilier situé 97 rue Alverdy à LE TAMPON 97400 La REUNION composé de 50 logements sociaux.
- Montant de la VEFA : 8.177.214 € TTC, du commissaire aux comptes

La Direction Régionale des Finances Publiques de la Réunion a délivré un agrément de principe le 10 juillet 2015. Le programme bénéficie de l'aide fiscale dans les conditions et limites prévues par l'article 199 undecies C du CGI.

Les caractéristiques de l'investissement sont les suivantes :

- Terrain : 1.013.181 €
- Construction : 7.662.265 €

Cet investissement est financé de la façon suivante :

- Fonds propres : 3.002.175 €
- Prêt participatif : 6.103.020 €
- (Montant maximum estimé y compris intérêts capitalisés)

Cet ensemble immobilier est exploité par le bailleur social SOGEDIS, un contrat de Crédit-Bail Immobilier (CBI) a été conclu entre la société LS 79 et la SOGEDIS. Le contrat court jusqu'au 10ème anniversaire de la date de livraison.

Les engagements hors bilan liés à cette opération sont les suivants :

- La société LS 79 s'engage à vendre l'ensemble immobilier à la SOGEDIS
- La SOGEDIS s'engage à respecter les conditions d'éligibilité au bénéfice des dispositions de l'article 199 undecies C du CGI et les conditions de l'accord de principe et de l'accord définitif à intervenir.

Autres faits caractéristiques de l'exercice

La société a bénéficié d'un abandon de la tranche C du prêt participatif de 28 906,25 €.

Evénements postérieurs à l'exercice

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation. A la date d'arrêt des comptes des états financiers au 31/12/2020, en tenant compte des mesures sanitaires mises en œuvre et annoncées par les autorités au cours du dernier trimestre 2020, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	8 675 446	Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes		8 675 446
Immobilisations financières				
Total	8 675 446			8 675 446
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	377 127	239 446		616 573
Immobilisations financières				
Total	377 127	239 446		616 573
ACTIF NET				8 058 874

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 89 511 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	89 511	89 511	
Autres			
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	89 511	89 511	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			
Produits à recevoir			
Clients - factures à établir			71 577
Total			71 577

Montant

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 3 002 175,00 euros décomposé en 3 002 175 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 29/06/2020.

Montant	
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-460 461
Résultat de l'exercice précédent	-90 489
Prélèvements sur les réserves	
Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes	
Total des origines	-550 950
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-550 950
Total des affectations	-550 950

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Soide au 01/01/2020	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Soide au 31/12/2020
Capital	3 002 175				3 002 175
Report à Nouveau		-460 461	-90 489		-550 950
Résultat de l'exercice		90 489	-90 489	-90 489	-90 489
			Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes		
Total Capitaux Propres	2 451 225		-180 978	-90 489	2 360 736

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 5 802 467 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Echéances	Emprunts obligataires convertibles (*)		Autres emprunts obligataires (*)		Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :		Emprunts et dettes financières divers (*) (**)		Dettes fournisseurs et comptes rattachés		Dettes fiscales et sociales		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		Autres dettes (**)		Produits constatés d'avance		Total
	à plus de 5 ans	à plus d'un an	à plus de 1 an à l'origine	à 1 an au maximum à l'origine	- à plus de 1 an à l'origine	- à 1 an au maximum à l'origine	Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Dettes fiscales et sociales	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	Autres dettes (**)	Produits constatés d'avance	Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Dettes fiscales et sociales	Dettes sur immobilisations et comptes ratchés	Autres dettes (**)	Produits constatés d'avance	
Montant brut			5 780 445	3 862	18 160	18 160	5 802 467	174 995	3 862	18 160	18 160	5 802 467	174 995	3 862	18 160	18 160	18 160	18 160	5 802 467
Echéances à moins d'un an							152 972	174 995	3 862	18 160	18 160	174 995	174 995	3 862	18 160	18 160	18 160	18 160	174 995
Echéances à plus d'un an		Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes					611 890	611 890				611 890	611 890						611 890
Echéances à plus de 5 ans	5 015 582						5 015 582	5 015 582				5 015 582	5 015 582						5 015 582
Montant			5 780 445	3 862	18 160	18 160	5 802 467	174 995	3 862	18 160	18 160	5 802 467	174 995	3 862	18 160	18 160	18 160	18 160	5 802 467
<p>(*) Emprunts obligataires convertibles en cours d'exercice</p> <p>(*) Emprunts remboursés sur l'exercice</p> <p>(**) Dont envers les associés</p>																			
Fournisseurs - fact. non parvenues																			1 356
Total																			1 356

Charges à payer

Montant	1 356
Total	1 356

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL	124 066	124 066	124 066

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 1 356 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

commissaire
aux comptes



Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2020

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

LS 79

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis
Société anonyme au capital de 40 000 €
4 rue Monseigneur Mondon 97400 Saint-Denis
COPIE CERTIFIÉE
CONFORME



Société par Actions Simplifiée au capital de 3 002 175 euros
Siège social : 3, Avenue Théodore Drouet – ZAC 2000 – 97420 LE PORT

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

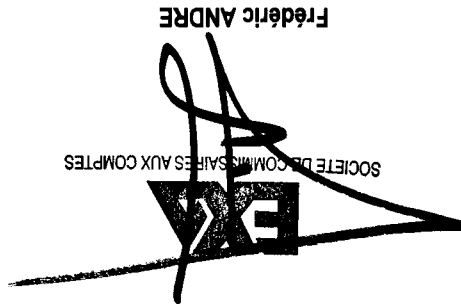
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

A Saint-Denis, le 2 juin 2021

Le Commissaire aux Comptes :



Frédéric ANDRE
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES